



# Commune de Genolier

**Au Conseil communal de Genolier**

Genolier, le 29 avril 2016

**PREAVIS N° 67/2016**  
concernant le rapport de gestion  
de la Municipalité année 2015

Responsable : la Municipalité

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et de l'article 110 du règlement du Conseil communal du 10.11.2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2015

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis N° 66/2016

## Table des matières

### **Avant propos**

#### **1 - Administration générale**

- 1.1 Résumé
- 1.2 Organisation
- 1.3 Personnel communal
  - 1.3.1 Mutations, engagements, départs de personnel communal
  - 1.3.2 Personnel communal du greffe
  - 1.3.3 Service d'archives
  - 1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux
  - 1.3.5 Entretien du temple
  - 1.3.6 Service d'exploitation communale
  - 1.3.7 Autres personnes engagées à l'heure
  - 1.3.8 Effectif du personnel au 31.12.2015
  - 1.3.9 Réunions du personnel
- 1.4 Gestion des assurances
- 1.5 LPP – Caisse de retraite
- 1.6 Salaires
- 1.7 Sports
- 1.8 Transports publics
  - 1.8.1 Cartes journalières de transport
  - 1.8.2 Développement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez
- 1.9 Informatique
- 1.10 Site Internet
- 1.11 Motions/référendums/pétitions/interpellations
- 1.12 Affaires litigieuses
- 1.13 Naturalisations-Bourgeoisies
- 1.14 Statistiques communales

#### **2 – Finances**

- 2.1 Bourse communale

#### **3 - Domaines – Bâtiments communaux**

- 3.1. Terrains et domaines
- 3.2 Forêts communales
  - 3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline
  - 3.2.2 Pâturages
  - 3.2.3 Parc Jurassien Vaudois (PJV)
  - 3.2.4 Bois de Chênes
- 3.3 Bâtiments
  - 3.3.1 Bâtiments « administratifs », Fontaines, Pavillon, CTC, maison « Seemann »
  - 3.3.2 Ancienne Poste
  - 3.3.3 Auberge
  - 3.3.4 Collèges
  - 3.3.5 D'Une Fontaine à L'Autre
  - 3.3.6 Le Montant « Bâtiment 1912 »
  - 3.3.7 Boucherie
  - 3.3.8 Eglise
  - 3.3.9 Le Gossan
  - 3.3.10 Le Pavillon
  - 3.3.11 « Source Vive » Bâtiment route de la Gare 10
  - 3.3.12 SDIS, nouvelle caserne des pompiers
  - 3.3.13 Chauffage à distance Genolier CàD SA
  - 3.3.14 Constructions privées
  - 3.3.15 La Cure
  - 3.3.16 Règlement des constructions

- 3.3.17 Police des constructions
- 3.3.18 Concept Energétique des Communes vaudoises
- 3.3.19 Divers

#### **4 – Travaux**

- 4.1 Routes et réseau routier
- 4.2 Voirie
- 4.3 Cimetière
- 4.4 Traitement des déchets
- 4.5 Réseau d'égouts, d'épuration
- 4.6 Cours d'eau

#### **5 - Instruction publique et Cultes**

- 5.1 AISGE
- 5.2 Restaurants scolaires primaires et secondaires
- 5.3 Evolution de la population scolaire
- 5.4 PPLS
- 5.5 RAT
- 5.6 Culte

#### **6 - Police**

- 6.1 Police communale
- 6.2 Gendarmerie vaudoise
- 6.3 Contrôles de vitesse effectués par la Gendarmerie
- 6.4 Défense incendie
  - 6.4.1 SDIS Nyon-Dôle
  - 6.4.2 Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle – Site Genolier
- 6.5 Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – Aide à la population

#### **7 - Sécurité sociale**

- 7.1 Sécurité sociale 71 – Prévoyance sociale 72

#### **8 - Services industriels**

- 8.1 Eaux

#### **9 - Divers**

- 9.1 Associations, organes, ententes dont fait partie la Commune de Genolier
- 9.2 Conseil Régional
- 9.3 Sociétés locales
- 10 Relations avec la population
- 11 Rapport de gestion sur l'exercice 2014 de la commission de gestion
- 12 Compétence à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
- 13 Autorisation générale accordée à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles et des droits réels immobiliers et achats en parts de sociétés immobilières pour un montant de CHF 100'000.--

- 14 Conclusion

### **Avant-propos**

La Loi sur les communes (art. 93 b) prévoit que le rapport de la Municipalité décrit la situation qui prévaut dans la commune au 31 décembre de l'année écoulée.

Certains commentaires sont similaires, voire identiques à ceux de l'année dernière.

Il est possible que ce rapport se trouve décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

# **1 ADMINISTRATION GENERALE**

## **1.1 Résumé**

L'année 2015 a vu la poursuite ou l'achèvement des préavis votés comme par exemple, la réalisation d'une caserne pour le SDIS Nyon-Dôle site de Genolier, réalisation d'un niveau d'appartements au-dessus de la caserne, aménagement des locaux de la voirie pour un montant de CHF 2'100'000.- (56/2015)

L'année 2015 a également préparé le démarrage d'un projet qui nous occupe depuis de nombreuses années avec l'acceptation du préavis 59/2015 demande de crédit CHF 1'100'000.- pour la création d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de la Raisse.

Toujours en 2015, le Conseil communal a donné un signal fort à la région, en acceptant, comme il l'avait déjà fait pour le PIR (Plan d'Investissement Régional) le préavis 60/2015 pour la mise en place du DISREN (Dispositif Investissements Solidaires Région Nyon) ainsi que les nouveaux statuts du Conseil Régional (62/2015)

La liste complète des préavis est détaillée en page 7.

Pour certains projets, vous trouverez une explication plus détaillée du responsable du dicastère.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. Claude Bürki dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et jusqu'à la fin de la législature.

Elle a tenu 49 (46) séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Communal.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité, 339 (412) pages ont été rédigées. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité représentant 262h et les participations aux séances du Conseil communal, les municipaux ont investi plus de 2'988.50 (2826) heures dans diverses associations ou réunions.

## 1.2 Organisation

L'organisation de la Municipalité n'a pas subi de changement.

<p><b>Florence RATAZ</b> FRA 022/366.33.43 079/229.26.66</p>	<p><b>Claude BÜRKI</b> CBU 022/366.23.60 079/286.61.87</p>	<p><b>Georges RICHARD</b> GRI 022/366.26.02 079/551.18.90</p>	<p><b>Jean ZUCHELLO</b> JZU 022/366.33.56 079/625.35.26</p>	<p><b>Gérald GIRARDET – GGI</b> 022/366.85.50 079/206.49.35</p>
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante	Remplaçant
<b>Georges RICHARD</b> GRI	<b>Gérald GIRARDET</b> GGI	<b>Jean ZUCHELLO</b> JZU	<b>Florence RATAZ</b> FRA	<b>Claude BÜRKI</b> CBU
<p><b><u>Administration générale</u></b> Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridiques</p> <p><b><u>AISGE</u></b> Présidente du CODIR Ecoles liaison avec Directeur, doyens, maîtres PPLS – Classes D Conseil d'établissement Budgets/comptes écoles</p> <p><b><u>Clinique dentaire</u></b></p> <p><b><u>Transports publics</u></b> NSTCM Transports scolaires</p> <p><b><u>RAT</u></b> Membre (<i>reempl.GRI</i>)</p> <p><b><u>Police communale</u></b> + police 2000 (<i>reempl.JZU</i>)</p>	<p><b><u>Bâtiments communaux</u></b> Salle communale Auberge Administration Maison Gothique Ancienne Poste Une Fontaine à l'Autre Eglise Boucherie Route de la Gare Pavillon Ecole 1912</p> <p><b><u>Constructions privées</u></b> Enquête Permis de construire Permis d'habiter Contrôle des chantiers</p> <p><b><u>Chauffage à distance</u></b> Genolier CàD SA Conseil d'Administration <b><u>AISGE</u></b> Conseil Intercommunal <b><u>La Colline</u></b> Président AG</p>	<p><b><u>Domaines</u></b> Terrains propriété de la commune PPA Parcs - Cimetière</p> <p><b><u>Gestion déchets</u></b></p> <p><b><u>Paroisse</u></b></p> <p><b><u>PCI communale</u></b> ORPC + PCI Communale</p> <p><b><u>Cours d'eau et environnement</u></b></p> <p><b><u>Bois de Chênes</u></b></p> <p><b><u>Conseil Régional</u></b></p> <p><b><u>Feu</u></b> Commission feu Collaboration avec Givrins et Trélex</p> <p><b><u>Affaires sociales</u></b> OMSV – Hôpital GHOL ORP - ARAS</p>	<p><b><u>Finances</u></b> Budget-comptes Lignes de crédits Emprunts Préavis avec demande de crédit Relations avec banque et fiduciaire Facture sociale Impôts</p> <p><b><u>Eaux-égouts</u></b> Réseau eau Réseau égouts Réservoirs communaux Connexion SAPAN SANE</p> <p><b><u>Feu</u></b> Commission feu Collaboration avec Givrins et Trélex</p>	<p><b><u>Routes</u></b> Routes communales Liaison routes cantonales Déneigement Nettoyage routes-trottoirs</p> <p><b><u>Forêts</u></b> Liaison avec garde-forestier et inspecteur forestier Forêts communales Forêts hors Commune de Genolier PJV (parc jurassien vaudois) Plan forestier Plan touristique Jurassien Triage la Colline</p> <p><b><u>Terrains hors commune</u></b> Chalets d'alpage Chèvrerie</p> <p><b><u>AISGE</u></b> CODIR</p>

## Préavis déposés au Conseil communal en 2015

Préavis No	Objets	Décision
56/2015	Concernant une demande de crédit de construction pour la réalisation d'une caserne pour le SDIS Nyon-Dôle, site de Genolier et pour la réalisation d'un niveau d'appartements au-dessus de la caserne pour un montant total de CHF 2'100'000.--.	Accepté le 26 mars 2015
57/2015	Concernant les comptes de l'exercice 2014	Accepté le 11 juin 2015
58/2015	Concernant le rapport de gestion 2014 de la Municipalité	Accepté le 11 juin 2015
61/2015	Concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2016	Accepté 29 octobre 2015
59/2016	Concernant une demande de crédit de CHF 1'100'000.—pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de la Raisse	Accepté le 10 décembre 2015
60/2015	Concernant le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)	Accepté le 10 décembre 2015
62/2015	Concernant la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon	Accepté le 10 décembre 2015
63/2015	Relatif au budget 2016	Accepté le 10 décembre 2015
64/2015	Concernant le dépassement de CHF 194'046.48 du crédit de construction du bâtiment « Source-Vive » selon préavis municipal no 168/2011)	Accepté le 10 décembre 2015

### 1.3 Personnel communal

#### 1.3.1 Mutations, engagements, départs de personnel communal

Plusieurs changements sont intervenus au cours de l'année 2015 avec les départs de Monsieur Nicolas Rubin au 31.01.2016. Il a été remplacé par Monsieur Daniel Barras dès le 01.05.2016 et celui de Mme Nathalie Schrag au 30 septembre 2015 (paiement jusqu'au 31 décembre pour cause de maladie).

L'administration n'a pas encore remplacé Mme Schrag pour l'année 2015 toutefois, Mme Marta Dios-Steinmann, nouvelle adjointe au greffe et préposée au contrôle des habitants, a été engagée pour débiter dans sa fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Nous avons également pris la décision, en qualité de commune formatrice, d'engager un 2ème apprenti agent d'exploitation, M. Matthieu Tavel au 01.06.2015, quand bien même, M. Timur Nigorita ne termine son apprentissage chez nous qu'en juin 2016.

#### 1.3.2 Personnel communal du greffe

Mme Carmen Deléderray	1.0 EPT	secrétaire du greffe
Mme Nathalie Schrag	0.55 EPT	adjointe du greffe
Mme Danielle Jayet	0.5 EPT	adjointe du greffe

#### 1.3.3 Service d'archives

La gestion des archives est toujours confiée à la société Pro-Archives.

#### **1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux**

Suite aux problèmes de santé de Mme Suzanne Stoehr, nous avons dû, pour pallier à son absence, en plus de son remplacement partiel par Mme Fatima Rech, faire appel à une société de nettoyage (CTA).

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous la liste des bâtiments concernés :

- Le Gossan (y compris vestiaires et grande salle)
- Ancienne Poste et salle du 700<sup>ème</sup>
- Maison Gothique
- Administration communale
- Immeuble de l'Auberge (sans restaurant)
- Pavillon

#### **1.3.5 Entretien du temple**

Mme Fatima Rech poursuit son travail d'entretien du temple à notre grande satisfaction.

#### **1.3.6 Service d'exploitation communale**

Les personnes suivantes sont en charge de ce service :

M. Cédric Blumenstein	chef d'exploitation 100%
M. Nicolas Rubin	employé 100%
M. Bruno de Matos	employé 100%
M. Timur Nigorita	apprenti agent d'exploitation
M. Mathieu Tavel	apprenti agent d'exploitation dès le 01.08.2015

#### **1.3.7 Autres personnes engagées à l'heure**

Déchetterie Barin selon horaire d'ouverture, M. Thyll Brunner (0.25. EPT), il est secondé lors de ses absences par M. Claude Alby.

Mme Jutta Bolay, nettoyage réfectoire scolaire en collaboration avec Mme Fatima Rech.

Nous avons engagé durant les vacances scolaires 3 jeunes pour différentes activités à la voirie.

#### **1.3.8 Effectif du personnel au 31.12.2015**

5 municipaux	env.	2.00 EPT
3 employées du greffe		2.00 EPT
1 boursier		0.50 EPT
4 employés d'exploitation		4.00 EPT
3 employés payés à l'heure		<u>1.25 EPT</u>
Total	env.	9.75 EPT

La masse salariale de notre personnel au 31.12.201 est de CHF 710'699.35 et pour la Municipalité CHF 210'436.90 contre CHF 748'407.65.-- et CHF 217'250.-- au budget 2015.

#### **1.3.9 Réunions du personnel**

Une réunion est organisée par année pour informations au sujet de la LPP.

Des entretiens-évaluations sont menés une fois par année avec chaque employé.

#### **1.4 Gestion des assurances**

La gestion de nos différentes assurances est assurée par ProConseil Solutions SA à Morges. Cette dernière procède à chaque échéance de police d'assurance à une analyse détaillée et nous propose entre 3 et 5 possibilités de remplacement

## **1.5 LPP – Caisse de retraite**

La caisse de retraite de notre personnel est placée auprès du Groupe Mutuel. Le taux de couverture au 31.12.2015 est de 117% alors qu'elle était de 121.80% à fin 2014

## **1.6 Salaires**

Des augmentations, ajustements ou primes ont été accordées à certains employés, bien que l'augmentation du coût de la vie ait été négative.

## **1.7 Sports**

Terrains de sports - Place de jeux - Terrains de pétanque - Stand de tir

Les différents aménagements sont utilisés à la satisfaction des sportifs ou des enfants et des mamans en ce qui concerne la place de jeux proche du Pavillon.

De nombreuses manifestations et des concours sont organisés chaque année. La Municipalité veille à l'entretien régulier des installations.

Rappelons que les buvettes de la Pétanque ou du stand de tir peuvent être louées par les habitants de Genolier. Les réservations, en fonction des calendriers des deux sociétés, sont à faire auprès du Greffe.

## **1.8 Transports publics**

### **1.8.1 Cartes journalières de transport**

Deux cartes de transport sont toujours mises à disposition des habitants de Genolier pour un prix de CHF 45.--, fixé d'un commun accord avec les communes de la lignes du NStCM qui fournissent ce service. L'investissement consenti par la commune de CHF 26'600.- est couvert à concurrence de CHF 22'950.- (comptes 2015)

### **1.8.2 Développement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez**

Les usagers de la ligne sont en constante augmentation.

Le nouveau matériel roulant a été inauguré en novembre de cette année. L'entrée en vigueur du cadencement au ¼ d'heure jusqu'à Genolier aux heures de pointe a eu lieu au changement d'horaire en décembre 2015.

L'étude de la mise en conformité de la gare de Genolier, ayant pour but de sécuriser les quais et de les adapter au nouveau matériel roulant, permettant ainsi une plus grande accessibilité aux personnes à mobilité réduite, est terminée. Avant la mise à l'enquête qui devrait intervenir début 2016, une présentation est prévue pour la population.

Le projet du dépôt ferroviaire de Trélex a été déposé à l'enquête publique durant l'année 2013, il est malheureusement bloqué en raison de l'entrée en vigueur de la LATC. Le CA entreprend toutes les démarches nécessaires afin de trouver une solution.

#### P+R de l'Asse

Les communes de l'axe du NStCM et la compagnie de chemin de fer travaillent à la recherche d'une solution foncière pour la réalisation d'un P+R de 60 places à l'Asse.

## **1.9 Informatique (rubrique 190.311)**

Notre parc informatique a été entretenu comme il se doit et un nouveau contrat de leasing a été contracté à meilleur prix pour une nouvelle imprimante/fax/photocopieuse principale au niveau du greffe.

**1.10 Site Internet** (www.genolier.ch)

Un relookage bienvenu du site internet « genolier.ch » a été effectué. Comme il ne s'agissait pas d'une refonte en profondeur de sa structure, les attentes étaient peut-être trop élevées et la demande de tout-un-chacun n'a pas été complètement satisfaite. Il s'agit de remettre l'ouvrage sur le métier l'année prochaine avec un cahier de charges et un budget correspondant.

**1.11 Motions-référendums-pétitions-interpellations**

Rien à signaler

**1.12 Affaire(s) litigieuse(s)**

Nous avons dû faire appel à notre avocat conseil Me Freymond pour les terrains en droit de superficie à la Chèvrerie, l'affaire est toujours en cours auprès des tribunaux..

**1.13 Naturalisations- Bourgeoisies**

En 2015, 13 enquêtes ont été effectuées par le bureau d'investigation M. Pierre-Alain Josseron et la municipalité a procédé à 13 auditions de candidats. 15 personnes ont été naturalisées en 2015 (compris auditions et rapports de 2014) (21 toujours en attente au canton).

**1.14 Statistiques communales**

Pyramide des âges                      Annexe N° 1  
Statistique des habitants              Annexe N° 2

**2 - FINANCES**

Rappel sur les Comptes 2013 et 2014 : Le bouclage des finances communales pour l'année 2013 a montré un résultat très négatif (le montant des factures cantonales pour la Péréquation/Facture sociale/Réforme policière 2013 en avaient gravement plombé les Comptes (environ CHF 1'400'000.- de déficit), suivi d'une très bonne année 2014. Malgré cela le taux d'imposition a été maintenu à 55 cts pour 2015 et 2016. Cette stabilité nous a donné raison, car le côté cyclique de ces factures cantonales pourrait nous inciter à réagir précipitamment et sans le recul nécessaire.

Comptes 2015 : Dès le mois de juillet, les perspectives des rentrées fiscales pour 2015 se sont confirmées moins bonnes que prévu au budget. Les bonnes surprises élevées sont venues essentiellement des impôts sur les successions, des impôts frontaliers et des dissolutions de créances d'impôts pour des taxations tardives qui ont été traitées de manière définitive. Néanmoins, dès le mois de septembre, est arrivée une bonne nouvelle : nous allons recevoir une rétrocession sur la Facture sociale 2014 de plus de CHF800'000.- !

Le résultat du dicastère 46 pour les eaux usées, - étant donné que les taxes de raccordement reviennent à un seuil de croisière et que la Municipalité a décidé de les attribuer intégralement au Fonds de réserve concerné -, sont en train de virer vers une tendance négative. C'est pourquoi la taxe d'épuration devra probablement être revue à la hausse pour 2016, d'autant plus qu'une taxe fédérale sur les micropolluants va nous être demandée dès 2016 !

Le dicastère 80 pour l'eau potable, lui, se porte bien : plus de CHF 140'000.- de recettes qui n'apparaissent pas dans le résultat 2015 car affectées à son propre fonds de réserve !

Emprunts 2015 : Pour subvenir à nos besoins financiers concernant le renouvellement de deux échéances d'emprunts auprès de l'UBS (Routes 2.11.2015 et F. à l'Autre 16.3.2016) et faire face à l'investissement de la construction de la Caserne du SDIS, les conditions du taux hypothécaire obtenues sur le marché étant encore très bonnes-, la Municipalité a décidé de contracter un emprunt de 2 millions auprès de Postfinance sur cet objet, comme le Conseil communal le lui a autorisé dans le Préavis.

Budget 2016 : un nouvel aspect négatif nous a été annoncé par l'Etat dès le mois d'octobre 2015, ce sont les acomptes prévisionnels annoncés pour la Péréquation/ Facture sociale/ Réforme policière 2016 : ceux-ci ont repris l'ascenseur et atteint un seuil qui devient insupportable ! Les communes dites « bien portantes » doivent assumer toutes les nouvelles charges que les législatifs fédéraux et cantonaux ainsi que le peuple décident d'adopter. Le Budget 2016 présenté et approuvé par le Conseil Communal de décembre 2015, nous laisse présager d'une année 2016 assez difficile. Les deux associations de communes auxquelles nous appartenons (UCV et ADCV) ont pris position auprès du Conseil d'Etat et des négociations sont en cours. Notre marge de manœuvre reste très limitée

Le Préavis N° 66/2015 concernant les « **Comptes 2015** » est là pour confirmer en grande partie ce qui a été dit plus haut.

## 2.1 Bourse communale

Tenue à satisfaction par M. Olivier Rochat.

## 3 - DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

### 3.1 Terrains et domaines

#### LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire)

A Genolier, comme dans plusieurs communes du canton, les Municipalités sont dans l'expectative concernant plusieurs dossiers en cours et le développement possible ou non de leur commune. Dans certains cas, il sera nécessaire de dézoner quelques parcelles à bâtir et les réaffecter en zone agricole. A fin 2015, nous étions dans l'attente de décisions du Grand Conseil et du Conseil d'Etat concernant les règlements d'application. Nous devrions en savoir un peu plus prochainement.

#### PGA (Plan Général d'Affectation)

La poursuite de ce dossier initié en 2006 est liée à la LAT et au Schéma directeur du Nyon St-Cergue. Ce dernier doit être approuvé et signé par toutes les communes de Nyon à St-Cergue. A fin 2015, une commune était toujours en tractation avec le canton. La déchèterie de Barin (illégale) et le Bois de Chênes qui étaient des éléments bloquants, ne le sont plus aujourd'hui. La Municipalité espère finaliser le PGA et le règlement des constructions d'ici la fin de l'année 2016, puis les présenter au Conseil communal.

#### Sous-la-Ville (route de Duillier)

Ce PPA (plan partiel d'affectation), accepté par le Conseil communal en juin 2014, dépend également de l'entrée en vigueur de la LAT. Le dossier sera réexaminé en fonction des éléments susmentionnés.

#### Morant-Lorraine (derrière la gare)

L'avancement de ce projet de quartier de 300 habitants, comprenant la route de contournement du village, est également lié à la LAT, donc en suspens !

### Clinique de Genolier

D'entente avec la Municipalité, la Clinique de Genolier a entrepris les démarches administratives en vue de la réalisation d'un projet d'extension à l'intérieur du périmètre actuel du PPA, dont les objectifs sont les suivants :

- Besoins de surfaces additionnelles dédiées aux équipements médicaux tels que scanner, IRM, ultra-sons, etc.
- Besoin d'un nouveau bâtiment de physiothérapie
- Sans accroître la capacité d'accueil, des surfaces supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le confort des patients

Après le retour de l'examen préalable auprès des services de l'Etat, devrait suivre l'enquête publique et une présentation à la population, puis le dépôt du préavis au Conseil communal

## **3.2 Forêts communales**

### **3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline**

#### Surfaces gérées par le Groupement

Genolier : 380 Ha

Givrins : 422 Ha

Total : 802 Ha

#### Bois de service.

L'amélioration de la demande des bois de sciage constatée dès le début de 2013 et en 2014 ne s'est pas confirmée en 2015 en raison de l'abandon du taux plancher Euro/CHF. Elle a eu pour résultat une baisse des prix d'environ CHF 10.-- à 15.-- /m3.

Ces conditions ont directement influencé les volumes d'abattage, principalement dans les massifs du Haut-Jura, ils ont été plus stables dans les forêts des Côtes, particulièrement pour le bois énergie.

#### Ventes de bois

En plus de la forte baisse des prix, les demandes en bois de sciage étaient incertaines en première partie d'année. Une légère amélioration de la demande a été ressentie en automne.

#### Bois énergie

La demande en bois énergie sous ses différentes formes est toujours en légère progression.

<b>Volume des bois vendus en m3 réels</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Bois de service	2'099.68	2'724.18	1 633.33
Bois de feu pour stères / longs	672.35	678.00	651.50
Bois d'industrie	228.00	412.00	492.00
Bois pour copeaux ACP + Colline	1'140.00	1'057.00	1'112.00

#### Pâturages boisés

Une exploitation a eu lieu sur le pâturage de l'Haut-Mont où il s'agissait de contenir l'avancement de la forêt.

#### Soins culturaux

Une surface de plus de 18.59 ha de jeunes peuplements a été traitée en soins culturaux dans les forêts des 2 communes du groupement, travaux qui sont indispensables pour la qualité future des bois.

### Chemins forestiers

Le sentier Naturando du Bas des Côtes de Genolier et Givrins a été entretenu et quelques rénovations ont été entreprises sur les éléments d'affichage.

Les pistes VTT de descente posent des problèmes récurrents de sécurité surtout sur les passages de routes. Une seule descente serait probablement l'idéal mais la création d'une telle infrastructure n'est pas chose aisée. De plus nos bûcherons ont été contraints de démonter certaines constructions jugées dangereuses pour la sécurité des VTTistes, des bûcherons et du public en général.

### Conclusions et évolutions

L'embellie constatée en 2013 et 2014 ne s'est pas confirmée en 2015.

Malgré une année compliquée au niveau du marché des bois, l'objectif de notre équipe forestière reste intact et elle fait le nécessaire afin de garder un équilibre démographique du peuplement en investissant dans des soins culturels adéquats et dans les interventions à l'intérieur des jeunes peuplements afin de garantir la stabilité et la qualité de nos forêts.

#### **3.2.2 Pâturages**

Nos 4 chalets d'alpages (la Fréterette, les Agozats, la Genolière et l'Haut-Mont) sont régulièrement entretenus et sont en bonne condition.

Les assainissements effectués autour du chalet de la Genolière en automne 2014 ont parfaitement joué leur rôle et le confort des vaches venant à la traite s'en est trouvé grandement amélioré.

Les baux de nos 4 alpages devront être revus et reconduits en 2017.

Une portion de 40 m de mur en pierres sèches a été rénovée sur le pâturage de l'Haut-Mont

#### **3.2.3 Parc Jurassien vaudois (PNRJV)**

Le Parc Jura vaudois est constitué de 30 communes qui forment un territoire de 530 km<sup>2</sup>, soit environ le 20% du canton de Vaud. Ces dernières se sont unies en 2013 jusqu'en 2022 afin de développer divers projets visant à

- Préserver le patrimoine naturel et paysager
- Développer des activités économiques durables
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable

Quelques exemples de réalisations en 2015 :

- ✓ Organisation de 5 ballades et ateliers participatifs ont été suivies par 250 personnes qui ont pu être sensibilisées aux différents aspects qui composent les paysages de nos villages.
- ✓ Chantier de revitalisation de la Gouille du Bon à Gimel et de l'étang agro-écologique de l'alpage du Mt-Tendre.
- ✓ Renforcement des colonies d'hirondelles de fenêtre et de martinets noirs par l'installation de 63 nichoirs chez des propriétaires privés et 4 communes propriétaires.
- ✓ Promotion touristique commune des parcs de l'arc jurassien.
- ✓ Restauration d'1.7 km de murs en pierres sèches dont un chantier mené avec des collaborateurs-trices de Swisscom sur l'alpage du Sollier de Givrins.
- ✓ Planification finale des différents projets visant à développer l'agritourisme sur 12 alpages.
- ✓ Réalisation et diffusion d'un document de promotion des traversées à pied et en e-vélo.
- ✓ Commercialisation d'un forfait de randonnée avec le tour-opérateur international SwissTrails.
- ✓ Elaboration et promotion d'une offre de randonnée combinée avec les transports publics.
- ✓ Collaboration pour la mise en œuvre d'un nouveau site pédagogique du Parc au Bois de Chêne de Genolier.
- ✓ Pose de 89 panneaux d'entrée de commune
- ✓ Présence et promotion du Parc lors de 3 événements : Vallée de Joux, rencontres jurassiennes en France, désalpe de St-Cergue.

Plus de 100 personnes s'impliquent activement dans les différentes structures du Parc Jura vaudois afin qu'il devienne un moteur de plus en plus important pour l' «arrière-pays» lémanique et source de revenu dans le respect des patrimoines hérités de nos ancêtres et toujours plus utilisé comme un espace d'échanges et de solutions.

### 3.2.4 Bois de Chênes

Le 21 avril 2015, Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, et Mme Florence Rattaz, Syndique, ont eu l'honneur de signer la convention mettant en réserve forestière naturelle et particulière les 120 ha du Bois de Chênes, propriété de la commune de Genolier, et cela pour 50 ans. En complément de la convention, un droit de superficie en faveur de la Fondation du Bois de Chênes sera accordé pour la même durée : c'est une garantie supplémentaire pour la préservation de ce site unique sur le plateau suisse, et même en Europe.

Lors de l'enquête publique pour la restauration du patrimoine bâti, il y a eu deux oppositions. Au moment de la rédaction du rapport, une a été retirée après négociation et l'autre est encore en discussion.

Sur un budget d'investissement de CHF 5'335'000, à fin 2015 les fonds acquis ou promis représentaient plus de 3 millions, dont CHF 450'000 de la commune de Genolier. Dès que tous les fonds seront trouvés, la restauration de la ferme et du fournil, sans compter le potager, pourra commencer soit à l'automne 2016, ou au printemps 2017.

Rappelons que l'objectif de la Fondation du Bois de Chênes est de fédérer les acteurs concernés et de coordonner leurs activités sur le site, et de leur mettre à disposition différents locaux. Il est bien entendu que toutes les personnes continueront à venir dans le Bois de Chênes... à pied... après avoir emprunté les transports publics, ou en laissant leur véhicule sur les parkings extérieurs réservés à cet effet!

### 3.3 Bâtiments

#### Généralités :

Les appartements et commerces suivants sont gérés à notre satisfaction par la régie Rytz & Cie SA à Nyon :

Bâtiment administratif	4 appartements
"Ancienne poste"	3 appartements
"Auberge"	1 commerce "boulangerie – épicerie"
	3 appartements
	1 commerce "Auberge communale"
	1 bureau
"D'Une Fontaine à l'Autre"	12 appartements
"Le Montant" bât 1912	2 appartements
Boucherie	1 commerce
Maison "Seemann"	1 appartement
	1 dépôt
« Source Vive » (rte Gare 10)	14 appartements

Les charges sont réparties selon un accord paritaire propriétaire/locataire.

A chaque demande justifiée de locataires, les loyers ont été adaptés aux variations du taux hypothécaire.

Au 31 décembre 2015, les bâtiments communaux suivants sont raccordés au chauffage à distance de Genolier CàD SA :

Bâtiment administratif	appartements et greffe communal
Auberge	café-restaurant et appartements
D'Une Fontaine à l'Autre	appartements
Le Montant	bâtiment scolaire 1912 et appartements
L'Oujon	bâtiment scolaire 1984 et 1998
Le Cordex	bâtiment scolaire 2006
Le Gossan	salle communale, foyer, réfectoire scolaire
Le Pavillon	local des sociétés et jardin d'enfants privé

Dès juin 2016, le bâtiment abritant la nouvelle caserne des pompiers sera raccordé au réseau du chauffage à distance.

### 3.3.1 (3500) Bâtiment "administratif", fontaines, Pavillon, CTC, maison "Seemann"

Bâtiment "administratif", place du Village :

Aucune amélioration ou réfection des locaux de l'Administration communale n'a été réalisée. Les locaux de l'Administration communale devant toujours faire l'objet d'une étude générale d'affectation.

Maison « Gothique », route de Trélex

Un appartement a été loué à la fondation « Le Relais » qui s'occupe de familles sans ou à très faible revenu. Le loyer est entièrement pris en charge par la fondation via la régie Rytz.

Centre technique communal (CTC)

Le SDIS de Genolier-Givrins-Trélex et le Service Routes et Voirie se partagent le bâtiment à raison de 1/3, 2/3. Une redistribution des locaux sera effective dès la terminaison du nouveau bâtiment de la caserne.

Maison "Seemann"

Immeuble communal loué en "l'état". Aucune modification importante ni travaux n'ont été effectués dans ce bâtiment car son affectation future doit faire l'objet d'une évaluation générale des besoins communaux.

Stand de tir

Bâtiment communal comprenant le local de tir et une buvette à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Travaux engagés selon le budget pour une remise en état des locaux, principalement une stabilisation de la partie « buvette » construite sans fondation. Assainissement du conduit de cheminée selon instructions du ramoneur. Traitement de la toiture de la ciblerie contre la carbonatation des fers à béton. Changement du chauffe-eau de la buvette, irréparable selon spécialiste.

Fontaines communales

Réfection des bassins des fontaines de la route de Duillier et de l'immeuble « d'Une Fontaine à l'Autre » selon budget.

Local/buvette de la société de pétanque

Ce local est à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Pose d'un store électrifié abritant la terrasse selon budget.

Le fonctionnement du local donne satisfaction aux utilisateurs, société de pétanque ou locataires ponctuels.

### 3.3.2 (3501.) "Ancienne Poste"

#### Salle du 700<sup>ème</sup>

L'utilisation toujours plus fréquente de ce local comme salle de réunions et de conférences a nécessité diverses adaptations, changement du mobilier, du système de projection et peinture des murs, travaux prévus dans le budget.

#### Epicerie

La fréquentation toujours plus importante de ce commerce induit une augmentation des apports thermiques provoqués par l'accroissement de l'occupation et au rejet dans le local de la chaleur des condensateurs des armoires frigorifiques. Une étude a été conduite par un spécialiste pour remédier à cette situation. Diverses phases d'améliorations sont programmées et seront inscrites dans les budgets 2016 et 2017, en fonction des résultats obtenus et analysés après chaque étape de travaux.

### 3.3.3 (3503.) "Auberge"

Aucun changement de locataire n'a été enregistré.

Selon le budget, la réfection de l'enseigne a été confiée à un spécialiste et les murs intérieurs du café marqués par de remontées d'humidité ont été traités.

### 3.3.4 (3504) "Collèges"

Les locations suivantes sont facturées à l'AISGE :

- bâtiment « Le Montant » CHF 45'500.—
- bâtiment « Le Gossan » CHF 225'000.—

#### "Le Montant" (collège 1912)

La partie dédiée à l'enseignement comprend 4 classes au rez de chaussée et au 1<sup>er</sup> étage. Au sous-sol, une salle est équipée pour l'enseignement de la cuisine et une demi-classe pour la médiatrice. La commune est propriétaire du bâtiment et prend en charge les travaux d'entretien des classes.

#### "L'Oujon" (collèges 1984 et 1999)

L'AISGE est propriétaires de ces bâtiments et en assure une gestion complète.

#### "Le Cordex" (collège 2007)

L'AISGE est propriétaires de ces bâtiments et en assure une gestion complète.

### 3.3.5 (3505) « D'Une Fontaine à l'Autre »

Les appartements sont tous occupés. On constate une rotation importante des locataires occasionnant des frais de remise en état des appartements plus importants. Il a été enregistré 3 changements de locataires.

### 3.3.6 (3506) "Le Montant" - bâtiment 1912

La partie "communale", non scolaire, du bâtiment est destinée à la location de deux appartements au deuxième étage et un local au sous-sol par la bibliothèque "Matulu".

Travaux d'entretien, selon budget, en particulier de la sous-toiture, de l'auvent de la porte d'entrée. Un dépassement du budget dû à des travaux plus conséquents que prévus en toiture a été accordé.

Mise en conformité des installations électriques selon les contrôles périodiques réglementaires OIBT (Ordonnance sur les Installations à Basse Tension). Travaux importants portant sur de très anciennes installations et prévus au budget.

Lors d'un changement de locataire, des travaux de réfection (peinture des murs et plafonds) ont été exécutés et pris en charge par le copte d'exploitation de la régie.

L'isolation du plancher des greniers protégeant les appartements n'a pas été réalisé. Une future étude thermique générale devra prendre en considération le problème de l'isolation de la dalle entre les greniers et les appartements.

La chaufferie « mazout », propriété de Genolier C&D SA, est insérée dans le réseau de chauffage à distance afin d'assurer un secours en cas de panne, un complément par grand froid et le chauffage de l'eau sanitaire pendant l'été.

### **3.3.7 (3507) Boucherie**

La salubrité des locaux est régulièrement contrôlée par le service compétent. Actuellement ils répondent aux normes. Ils sont maintenus en conformité par le locataire.

Une intervention, hors budget, dans le gros œuvre du local de vente a été réalisée pour l'insertion du nouveau système du paiement équipant la caisse de la boucherie.

### **3.3.8 (3508) Eglise**

Entretien des menuiseries extérieures, de la sous-toiture, de l'auvent de l'entrée, des tôles de protection en toiture. Léger dépassement des sommes budgétées provoqué par des travaux non prévisibles.

### **3.3.9 (3509) "Le Gossan" (bâtiment communal salle et foyer)**

Ce bâtiment polyvalent est toujours davantage demandé pour de multiples activités communales ou extra-communales. Gymnastiques, football hivernal, manifestations communales, assemblées, théâtre, etc., occupent régulièrement cette salle. Les locations sont facturées selon la directive municipale.

Les travaux courants de réparation sont régulièrement effectués.

Le réfectoire et la cuisine sont utilisés quatre jours par semaine par environ 250 à 300 élèves pour la préparation et le repas de midi.

Les modifications dans la réglementation de l'attribution de la RPC (Rétribution de l'énergie à prix coutant) provoquent des retards importants dans la prise en considération de notre projet de production d'électricité photovoltaïque. En collaboration avec notre distributeur, une étude est en cours pour équiper une partie de la toiture de panneaux solaires photovoltaïques correspondant à la nouvelle réglementation.

Les tuiles couvrant la toiture de ce bâtiment ne sont plus fabriquées et notre réserve est pratiquement épuisée. Des tuiles « spéciales en tôle d'aluminium peinte » sont fabriquées en cas de besoin en attente des modifications concernant le toit solaire. Une mise en état de cette toiture doit être prévue dans le cadre de l'affectation solaire de nos toitures.

Le système mobile du support et le beamer ont été adaptés en fonction des activités pratiquées dans cette salle.

### **3.3.10 (3510) "Le Pavillon"**

Les nombreuses demandes de location de ce bâtiment confortent la fonction sociale de ce bâtiment. On constate qu'il est occupé par le club de football, par les aînés, par des assemblées de sociétés locales, par le Conseil communal et par des locations privées pour des anniversaires, mariages ou fêtes de famille.

Les chaises et tables sont annuellement révisées et changées si besoin est.

Les façades sont régulièrement entretenues selon un programme annuel établi avec l'entreprise de peinture.

Contrôle OIBT du bâtiment et mise en ordre des installations.

La réfection de la terrasse n'a pas été exécutée et reste un problème à régler. La Municipalité étudie diverses variantes.

Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont assurés par Genolier CàD SA.

### **3.3.11 « Source Vive » Bâtiment « route de la Gare 10 »**

Le bâtiment a été mis à disposition des premiers locataires à mi-décembre 2013.

Les conditions de location et d'usage de ce bâtiment sont définies par une directive municipale.

2 appartements ont changé de locataires. Rotation normale pour ce type d'appartements.

Le revêtement extérieur de l'entrée du garage doit encore être mis en conformité selon le protocole de réception des travaux.

### **3.3.12 SDIS Genolier-Givrins-Trélex - nouvelle caserne pompiers**

Début 2015, l'étude terminée, c'est à l'unanimité que le Conseil communal a octroyé à la Municipalité le crédit de construction.

En parallèle, la Municipalité a traité avec succès une série d'oppositions émanant de voisins contestant la construction d'un tel bâtiment en zone d'utilité publique.

La première partie de l'année 2015 a été consacrée à la mise au point des plans d'exécutions et de détails, à l'envoi des soumissions, à l'adjudication des travaux en favorisant, dans la mesure du possible, les entreprises régionales.

Le 26 octobre, ouverture du chantier et début des travaux de préparation de la toiture du CTC. Arrivée du premier élément préfabriqué le 26 novembre et mise hors eau du bâtiment le 17 décembre 2015.

Le respect du planning permet une inauguration officielle du bâtiment en juin 2016 et la mise à disposition des locaux (caserne, voirie et appartements) dans le courant de l'été.

### **3.3.13 Chauffage à distance "Genolier CàD SA" (Commune actionnaire à raison de 80%)**

La société créée en 2003 fonctionne selon ses propres statuts définis par le Code des obligations. La société assure l'exploitation, la maintenance et la facturation de l'énergie aux propriétaires raccordés. Le Conseil d'administration est formé de deux membres de la Municipalité, de deux membres du Conseil communal et d'un membre extérieur nommé par la Municipalité. Le rachat des actions de la Forestière par la commune a été porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la société. Cette demande doit être examinée par le Conseil d'Administration et faire éventuellement l'objet d'un préavis au Conseil communal en 2016.

La chaufferie de Genolier CàD SA est alimentée en plaquettes forestières sèches provenant principalement des forêts communales via le dépôt intercommunal géré par l'ACP (Association Intercommunale pour le Couvert à Plaquettes de Trélex).

A ce jour, 35 bâtiments soit 5 bâtiments communaux, 2 bâtiments appartenant à l'AISGE et 28 bâtiments privés sont raccordés.

Les comptes de la société anonyme sont équilibrés.

Notre réseau est sous contrat de maintenance et surveillance 24h/24h auprès d'une société qualifiée. Les problèmes de fonctionnement sont régulièrement traités.

Consommations

	2013/2014	2014/2015
Energie « bois »	2'344'880 kWh	2'210'320 kWh
Plaquettes	851'200 kg	770'640 kg
Energie « mazout »	201'260 kWh	241'340 kWh
Mazout	19'200 kg	23'000 kg
Total	2'546'140 kWh	2'451'660 kWh

### 3.3.14 Constructions privées

Examen des demandes de permis de construire avant l'envoi au Service Technique Intercommunal (STI) et examen par les Services cantonaux selon la procédure habituelle.

Séances pour les problèmes à résoudre avec les propriétaires et architectes afin de respecter notre règlement communal des constructions.

Visites régulières avec le STI de la conformité des constructions avec les autorisations accordées afin de délivrer les permis d'habiter.

Les cas de constructions non conformes au permis de construire sont régulièrement traités. Le nombre de litiges subordonnés à l'interprétation des règlements est toujours plus important. Un cas jugé par la Cour de Droit Administratif et Public a été recouru au Tribunal Fédéral. A plusieurs reprises, l'intervention du Service Technique Intercommunal a été nécessaire.

Signe des temps, les règlements, normes et directives à faire respecter sont toujours plus nombreux et contraignants. Là, où le bon sens pouvait aider à trouver un compromis, c'est, maintenant, malheureusement bien souvent l'avocat qui officie. Le temps consacré à régler les contraintes administratives prend une telle importance qu'il n'y a presque plus de place pour projeter une vision communale de développement à long terme.

### 3.3.15 La Cure

Le bâtiment est propriété de l'Etat de Vaud qui en assure sa gestion.

### 3.3.16 Règlement des constructions

Le nouveau règlement des constructions issu du travail de la commission ad'hoc nommée par le Conseil communal est lié au Plan Général d'Affectation et ne pourra être approuvé qu'avec celui-ci. Lueur d'espoir à l'horizon 2014... était-il noté dans le rapport de gestion 2013... alors notons encore, pour la dernière fois peut-être « Lueur d'espoir à l'horizon 2016 »..., car une contrainte supplémentaire (LAT) ne va pas simplifier la procédure et éventuellement tout remettre en question. Mais comme l'espoir fait vivre, rappelons que l'approbation par le Conseil communal et être soumis à une enquête publique sont nécessaires. Procédures ouvrant la voie aux modifications et oppositions éventuelles.

### **3.3.17 Police des constructions**

En 2015, 41 dossiers de demande de permis de construire ont été soumis au STI (Service Technique Genoud Sàrl) pour analyse.

Un nombre important de demandes relevant d'autorisations municipales non soumises à enquête publique ou facilitées selon l'article 72d de la RLATC ont été traitées.

En 2015, il a été délivré 21 permis d'habiter (y compris les dispenses d'enquête).

### **3.1.18 Concept Energétique des Communes Vaudoises (CECV)**

Le Canton de Vaud met en œuvre sa politique énergétique en collaboration avec les communes. La Municipalité profite d'un subventionnement cantonal pour débiter la mise en place de ce concept. Il s'agit, dans un premier temps d'établir le profil énergétique communal actuel. Globalement la Municipalité souhaite atteindre les objectifs fixés par la Confédération et le Canton. Si les possibilités existent, les efforts doivent se poursuivre en vue d'atteindre les objectifs de la société à 2000 W.

### **3.3.18 Divers**

La commission de salubrité n'a pas été interpellée.

Et pour terminer..., mis à part quelques notes relatant les activités du premier semestre 2016 à transmettre à son successeur, ceci est le dernier rapport de gestion du Municipal chargé de ce dicastère. Il tient à remercier le Conseil communal, les commissions des échanges toujours positifs qui ont permis le développement harmonieux de notre commune.

## **4 - TRAVAUX**

### **4.1 Routes et réseau routier**

Le traitement des fissures sur toutes les routes et chemins communaux exécuté en automne a bien passé l'hiver, quelques retouches ont cependant dû être faites ce printemps.

La pose des potelets noirs le long de la Route de Châtel est appréciée et assure une meilleure sécurité pour les marcheurs.

Les aménagements des îlots ont été effectués et sont maintenant terminés.

Une étude concernant le changement du revêtement sur les 5 routes principales de la commune a débuté. Cette étude porte sur le remplacement du revêtement actuel par un matériaux phono-absorbant. L'exécution des travaux est prévue, sur plusieurs années pendant la prochaine législature

### **4.2 Voirie**

Le personnel de la voirie effectue son travail d'une manière efficace et avec expertise. L'équipe, composée de 5 personnes, (3 employés et 2 apprentis) s'efforce de maintenir notre commune au mieux de ses possibilités et d'y apporter une touche fleurie en toutes saisons. En 2015, en plus des travaux habituels de maintenance, elle a par exemple aménagé et sécurisé le sentier des Corbeaux qui mène de la Route de la Cézille à la route de Coinsins, elle entretient aussi régulièrement les sentiers et chemins courant le long de nos rivières et a collaboré au recensement des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées sur le territoire de la commune.

### **4.3 Cimetière**

Satisfaction des familles avec les alternatives à disposition dans notre cimetière, soit tombes à la ligne, tombes cinéraires, Jardin du souvenir ou Columbarium.

#### 4.4 Traitement des déchets

##### Quantités

Quelques chiffres concernant les déchets récoltés en 2015 (2014) :

241	(247)	tonnes de déchets ménagers (ou 128 kg (132) par habitant !)
50	(--)	tonnes de déchets organiques
61	(44)	tonnes de déchets encombrants et plastiques
193	(235)	tonnes de déchets verts
141	(136)	tonnes de papier et carton
93	(90)	tonnes de verre
17	(14)	tonnes de ferraille
49	(47)	tonnes de bois usagé

##### Déchets organiques

Chose promise, chose due ! La récolte des déchets organiques a débuté le 4 mai 2015. Plus du tiers de la population profite de cette possibilité à la satisfaction des intéressés selon les retours d'info. Avec ce ramassage, moins de déchets ménagers, de déchets verts, et moins de passages à Barin. Afin de limiter les coûts, et d'obtenir un bilan écologique plus favorable, le ramassage des déchets a lieu le même jour que dans les communes voisines.

##### Nouveau centre de tri des déchets

Suite aux problèmes rencontrés (compensation LAT) avec le projet de déchèterie avant l'entrée du Bois de Chênes, la Municipalité a trouvé une solution dans la zone industrielle de La Raisse, à la route de La Cézille.

L'emplacement est au bénéfice d'une servitude en faveur de la commune pour une durée de 30 ans. Les travaux ont commencé ce printemps et la mise à disposition de la population aura lieu à la fin de l'automne.

La Municipalité est satisfaite de cette solution qui permettra de mettre un outil fonctionnel... avec les pieds au sec ! à la disposition des *Pesant(e)s*; de poursuivre le dossier du PGA, et de toucher une subvention cantonale de CHF 100'000 en réalisant la construction dans le délai imparti.

#### 4.5 Réseau d'égouts, d'épuration

Les travaux de contrôle (eaux parasites) et les relevés des conduites EU/EC (Eaux Usées/Eaux Claires) de nos 40 km de canalisations dans le cadre du Préavis PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) se sont poursuivis en 2015 et se termineront en avril-mai 2016 avec leur phase terminale par le traitement des cas en suspens. Divers cas non-conformes ont été découverts et assainis au cours de l'année.

De plus, un curage général et un état des collecteurs par caméra a été entrepris début 2015 pour tous les **collecteurs privés qui ont trois raccordements ou plus**, et qui pourraient être repris dans le domaine public. Ce travail n'ayant pas pu être mené à terme, il sera poursuivi au printemps 2016. Suite à cela, une analyse et un rapport détaillés seront établis. Pour tous les segments en bon état et ne posant pas de problème particulier, les propriétaires concernés seront informés et consultés sur leur accord concernant ce transfert de charge au secteur public. Pour les autres segments, il sera demandé une mise en conformité aux frais des propriétaires actuels, suite à cela ces secteurs seront repris dans le réseau public.

Dans le cadre de l'entretien général et périodique sur trois ans de notre réseau, un nettoyage de nos collecteurs publics sera entrepris dès septembre 2016 : le réseau communal a été divisé en trois secteurs (Nord-Ouest, Nord-Est et Centre-Sud du village) et le secteur Nord-Ouest sera entrepris en premier, suivront les deux autres secteurs en 2017 et 2018.

## 4.6 Cours d'eau

### Entretien des cours d'eau

Quelques travaux ont été réalisés sur le Gossan (de la route de Duillier à cinq cents mètres en amont) et sur le cours d'eau de La Joy, proche de la Clinique.

Ces travaux consistent à couper les arbres qui pourraient être dangereux, enlever les embâcles et nettoyer les berges. Tout cela sous le contrôle du garde-forestier et avec la participation des bûcherons de La Colline.

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### 5.1 AISGE (Association Intercommunale Scolaire Genolier et Environs)

La réflexion concernant l'avenir de l'établissement scolaire de Genolier et environs se poursuit avec la mise au concours d'un nouveau collège situé à Le Muids.. Le Codir et la direction de l'ESPE sont confrontés à un besoin de locaux supplémentaires pour accueillir les élèves et se conformer aux nouvelles directives concernant l'enseignement.

L'accueil de jour demande également un grand investissement de la part des membres du Codir qui en sont responsables.

Le Conseil Intercommunal a tenu 3 séances :

- le 11 février avril avec un préavis pour l'octroi d'un fonds de roulement pour l'Accueil de jour (accepté) et un autre pour l'achat du bâtiment de l'enfance à Trélex (accepté)
- le 1er avril pour les comptes 2014 (accepté), la mise en passe des collèges secondaires de Genolier (accepté) et l'équipement en WiFi, TV et Vidéo des collèges secondaires de Genolier (refusé)
- le 30 septembre pour le budget (accepté)

Les représentants de la commune de Genolier au CI sont Mmes Cécile Cuénoud, Myriam Bédard et Ivana Jatton pour le Conseil communal, M. Claude Bürki pour la Municipalité, la présidence est assurée par M. François Vauthier de Trélex.

CODIR AISGE : répartition des dicastères – Législature 2011-2016

Mme Florence Rattaz Présidente, M. Eric Hermann, vice-Président, M. Antonio Bilardo vice-Président

Dicastères	Délégués	Mandat(s)
1. FINANCES Responsable : Eric Hermann – Arzier	<u>Membres du CODIR</u> José Martin, Trélex	Elaboration du budget, rapport sur les comptes, contrôles des chiffres
2. SECURITE ET TRANSPORTS Responsable : Antonio Bilardo, Trélex	<u>Membres du CODIR</u> Danièle André, St-Cergue Danielle Pasche, Arzier	Etude et rapport concernant la sécurité et les transports des élèves
3. RESTAURANTS SCOLAIRES Responsable : Regula Jaunin, Givrins	<u>Membres du CODIR</u> José Martin, Trélex Florence Rattaz, Genolier	Contact avec Compass Group, le cuisinier, les surveillantes et les parents d'élèves
4. BATIMENTS & TERRAINS Responsable : Gérald Girardet	<u>Membres du CODIR</u> Antonio Bilardo, Trélex	Achat et entretien des bâtiments & terrains scolaires
5. CONSEIL D'ETABLISSEMENT Responsable : Regula Jaunin, Givrins	<u>Membres CODIR</u> 1/commune Danièle André, St-Cergue José Martin, Trélex Danielle Pasche Arzier Florence Rattaz, Genolier	Préparation du règlement-type, mise en place de l'organisation, participation aux réunions lors des Conseils d'Etablissement

6. DEROGATION, RELATIONS AVEC L'ECOLE & RELATIONS AVEC L'APE Responsable Eva Meier, Givrins	<u>Membres du CODIR</u> Paul Ménard, St-Cergue	Relations avec la Direction et le secrétariat ESGE, relations avec le Comité de l'APE.
7. ADMINISTRATION GENERALE & PERSONNELS (RH) Responsable : Florence Rattaz, Genolier	<u>Membres du CODIR</u> Eric Hermann, Arzier	Factures, comptes, correspondance générale, dossiers du personnel
8. PETITE ENFANCE Responsable : Danielle Pasche, Arzier	<u>Membres du CODIR</u> Danièle André, St-Cergue Antonio Bilardo, Trélex Eva Meier, Givrins Florence Rattaz, Genolier	Organisation de l'accueil de jours des écoliers.

Préavis 2014 -2015:           04/2014 fonds de roulement pour l'Accueil de jour (CHF 100'000.-)  
   01/2015 achat du bâtiment de l'enfance à Trélex (CHF 5'300'000.-)  
   02/2015 mise en passe collèges secondaires de Genolier (CHF 105'000.-)  
   03/2015 relatif aux comptes 2013  
   04/2015 WiFi, TV, Vidéo collèges secondaires de Genolier (CHF230'000.-)  
   05/2015 relatif au budget 2016

## 5.2 Restaurants scolaires primaires et secondaires

Les restaurants fonctionnent à notre satisfaction. L'Abricroque fournit les restaurants scolaires primaires et les structures d'accueil, tandis que Scolarest confectionne les repas pour le secondaire. Tous les repas sont certifiés « Fourchette verte » et régulièrement testés et contrôlés.

## 5.3 Evolution de la population scolaire

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Arzier-Le Muids	Primaire	150	150	152	162	169	179
	Secondaire	118	121	127	129	136	142
Genolier	Primaire	109	116	102	104	99	100
	Secondaire	122	133	127	97	99	108
Givrins	Primaire	53	60	57	60	41	61
	Secondaire	50	52	45	41	61	50
Saint-Cergue	Primaire	98	99	101	107	122	124
	Secondaire	114	105	117	121	107	99
Trélex	Primaire	111	99	98	92	89	80
	Secondaire	96	100	96	105	104	90
Totaux		1021	1035	1022	1018	1027	1033

Le coût moyen de l'élève primaire est de CHF 4'609.65 (CHF 4'238.24 en 2014)  
 Le coût moyen de l'élève secondaire est de CHF 5'791.55 (CHF 6'310.40 en 2014).

#### 5.4 **PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)**

Les conventions PPLE ont été renégociées avec la Ville de Gland et les communes de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade) suite à l'utilisation du nouveau bâtiment de l'enfance à Trélex. Les comptes sont intégrés dans les comptes de l'AISGE.

#### 5.5 **RAT (Réseau d'accueil des Toblerones)**

Actuellement 69 enfants de Genolier bénéficient des possibilités d'accueil offertes par le réseau, crèches-garderie, UAPE ou AMF (accueillante en milieu familial) le montant total à charge de la commune, y compris la partie administrative est de CHF 197'000.--.

#### 5.6 **Cultes**

##### **Paroisse protestante de Genolier-Givrins-Duillier-Trélex**

Activités et relations habituelles avec la paroisse protestante

##### **Paroisse catholique de Nyon**

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

#### 6 - **POLICE**

##### 6.1 **Police communale - ASP**

La convention qui liait les cinq communes d'Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, St-Cergue et Trélex ayant été dénoncée selon les délais en vigueur soit en décembre par cette dernière, nous avons pris la décision de mettre fin au contrat de travail de MM Levivant et Gafner pour fin mars 2016.

Nous devons cependant envisager un autre mode de surveillance des sites communaux sensibles (écoles, Gossan, Pavillon).

##### 6.2 **Gendarmerie vaudoise**

Notre participation à la Police cantonale s'élève pour 2015 à CHF 321'307.-- nous ne pouvons que regretter ce montant important pour une présence bien limitée. Toutefois une réorganisation territoriale avec des postes mobiles laissent entrevoir pour 2016 une meilleure visibilité sur le terrain de la commune.

##### 6.3 **Contrôles de vitesse effectués par la Gendarmerie**

Divers contrôles de vitesse ont été effectués les routes cantonales de la commune, Duillier, Trélex et Cézille. Nous vous rendons compte régulièrement des infractions par le biais du Genolier info.

##### 6.4 **Défense incendie**

###### 6.4.1 **SDIS Nyon-Dôle**

Deuxième exercice dans sa nouvelle organisation pour le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) qui regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont. Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'interventions et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon à St-Cergue et de Genolier à Chésereux.

#### **6.4.2 Rétrospective 2015**

Le site de Genolier est intervenu en 2015 à 21 reprises, soit 8 interventions de plus qu'en 2014.

Hausse des interventions dues aux éléments naturels.

Répartition des alarmes : 3 feux, 4 alarmes automatiques, 4 sauvetages, 8 inondations, 2 chutes de matériaux.

Lieux des interventions : 13 à Genolier, 4 à Givrins et 4 à Trélex.

Notre participation financière a été de CHF 57'366.--, soit CHF 30.60 (31.70) par habitant

La commune est représentée au Conseil intercommunal par G. Richard.

#### **6.4.3 Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle – Site de Genolier**

La commune a été représentée à la Délégation Feu par G. Richard et J. Zucchello pour la Municipalité et N. Bolay pour le Conseil communal.

#### **6.5 Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – Aide à la population**

Une suite sans histoire pour la nouvelle organisation qui avait commencé son mandat au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Notre participation financière a été de CHF 29'119.75, soit CHF 15.55 (15.70 par habitant)

La commune est représentée au Conseil intercommunal par G. Richard.

### **7 SECURITE SOCIALE**

#### **7.1 Sécurité - Prévoyance sociale (72)**

La participation de notre commune à l'ensemble des rubriques 71 et 72 en 2015 a été de CHF 3'707'509.40 (CHF 5'531'701.19 en 2014) ou environ CHF 1'977.35 par habitant.

### **8 - SERVICES INDUSTRIELS**

#### **Eaux**

Protection incendie : L'assainissement, la révision et le remplacement de notre parc de BH (bornes hydrantes) se sont encore poursuivis cette année. Une BH a été remplacée, les autres ont été entretenues comme cela est d'usage.

Compteurs : La 3<sup>e</sup> et dernière étape sur 3 ans de la réalisation du Préavis N°25 « **Nouveaux compteurs** » a été réalisée. Elle a touché le secteur central du village avec la Rte de Duillier et le réseau desservant Sous-la-Ville. La 1<sup>ère</sup> étape concernant plus de 260 compteurs et sous-compteurs avait été terminée courant 2013 et la 2<sup>e</sup> étape pour environ 240 compteurs en 2014. Les relevés pourront désormais se faire à distance grâce aux émetteurs radio installés sur ces nouveaux compteurs.

Assainissement de SIDEMO : Les travaux d'assainissement de la station de traitement de la source du Montant (SIDEMO), objet d'un Préavis fin 2013, sont terminés : les trois lignes de traitement sont en production depuis début juillet 2014 et les prélèvements analysés ont été validés par le service cantonal (SCAV) début 2015. La nouvelle station de traitement rénovée nous donne entière satisfaction.

SABOIS-Nappe de la Cézille : la préparation d'une nouvelle convention incluant la source du Montant et l'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille est arrivée à terme en fin d'année et fera l'objet d'un Préavis courant 2016 pour être approuvée par le Conseil communal des trois communes concernées, soit Gland, Arzier-le-Muids et Genolier.

SAPAN-Nouveau réservoir : en tant que membre de la SAPAN, nous sommes également concernés par la construction du nouveau réservoir situé à l'Asse sur la commune de Nyon. La SAPAN reste une ressource importante de secours et d'appoint en cas d'étiage.

## 9 - DIVERS

### 9.1 Associations, organes, ententes dont fait partie la commune de Genolier

Associations	But	Représentant
Cie Nyon-St-Cergue-Morez (actionnaire)	Transports Voyageurs	C.I. : F. Rattaz d'administration G. Richard
STI (Service Technique Intercommunal)	Contrôle plans des constructions	C. Bürki : assemblée générale
Conseil Régional du district de Nyon	Association pour l'aménagement de la région de Nyon	CODIR : F. Rattaz C.I. : G. Richard : G. Girardet : suppléant
SADEC (SA pour le traitement des déchets de la Côte (actionnaire)	Traitement des déchets	G. Richard : réunions et assemblée générale J. Zucchello, suppléant
APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte)	Epuration (STEP)	G. Richard et J. Zucchello, Conseil communal (MM G. Sublet et D. Tissot)
SAPAN (SA pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (actionnaire)	Alimentation eau potable	J. Zucchello: réunions et assemblée générale
AISGE (Association Intercommunale scolaire de Genolier et Environs)	Organisation scolaire	CODIR : F. Rattaz : présidente G. Girardet : membre C.I. : C.. Bürki Conseil communal Mmes Cuénoud, Bédard et Jatton
OMSV (Fondation zone sanitaire IV)	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale, en relation avec des partenaires régionaux.	G. Richard : réunions et assemblée générale
ORP Office régional de placement	Structure destinée à faciliter la réinsertion professionnelle rapide des chômeurs	F. Rattaz : réunions et assemblée générale G. Richard, suppléant
Clinique dentaire scolaire	Exploitation d'une structure itinérante destinée à effectuer les contrôles dentaires exigés par la loi	F. Rattaz : assemblée générale
AFV-BV La Forestière Association forestière vaudoise et du Bas-Valais (actionnaire)	Production du bois Organisation de la vente groupée.	G. Girardet : réunions et assemblée générale
ORPC Organisation régionale de la protection civile	Organisation de protection de la population dans le district. Mise en application de la législation fédérale et cantonale	G. Richard, réunions et assemblée J. Zucchello, suppléant
ARAS Régionalisation de l'action sociale	Application des dispositions de la loi sur la prévoyance sociale et l'aide sociale, des dispositions que la loi sur la protection de la jeunesse et application des dispositions que la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs attribuent aux communes.	G. Richard : réunions et assemblée générale

Genolier CàD SA (actionnaire)	Chauffage à distance au bois	C. Bürki : président J. Zucchello Conseil communal (MM. L. Badan et J.-F. Vez) Membre J. Hofer
Centre funéraire	L'exploitation du Centre Funéraire Régional de Nyon	G. Richard : réunions et assemblée
RAT Accueil de la petite enfance		F. Rattaz
Groupement forestier La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins	CODIR : J. Zucchello, G. Girardet C.I.: C. Bürki, président Membre Mun : F. Rattaz, Membres Conseil : MM. Ch.-B. Bolay et D. Tissot
Service de défense contre l'incendie et de secours DAP	Gestion groupe sapeurs-pompiers communes Genolier-Givrins-Trélex	Commission du feu Georges Richard Membre mun. J. Zucchello Membre Conseil M. N. Bolay
Hangar à plaquettes	Association intercommunale d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie (ACP)	CODIR G. Richard C.I. : C. Bürki
PJV Parc jurassien vaudois	Vulgarisation des richesses naturelles de la chaîne du Jura	G. Girardet
Sidemo Service intercommunal de distribution d'eau du Montant	Gestion de la station avec Gland et Arzier	J. Zucchello
SABOIS	Pompage de l'eau au Bois-de-Chênes	G. Richard J. Zucchello
Télé-Dôle	Promotion du développement touristique la Dôle, St-Cergue, la Bossette pour le développement des infrastructures des remontées mécaniques	F. Rattaz G. Richard

Autres participations :

- Hôpital de Nyon
- Romande Energie
- SPA
- Plan Directeur Forestier du canton de Vaud
- Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et communications de faillites
- Sodefor II (Ste coopérative pour la fabrication et la commercialisation de bois décheté)
- Centre historique de Chiblins
- La Forestière
- ADCV
- UCV

## 9.2 Conseil Régional

La participation financière de la commune de Genolier aux activités du Conseil régional a été de CHF 38'520.--, soit CHF 20.-- par habitant. (1926 hab.).

A cela s'ajoutent des contributions spécifiques comme par exemple notre participation pendant 5 ans de CHF 31.-- par habitant à l'aménagement et l'amélioration des transports publics.

Florence Rattaz est membre du comité de direction (CODIR) et Georges Richard représente la commune au Conseil intercommunal

D'importants débats ont jalonné l'année 2015 et porté leurs fruits : le Conseil intercommunal a adopté d'une part le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), et d'autre part la révision des statuts. Ces réformes ont débouché sur la mise en place d'un instrument financier solidaire, novateur et consensuel. Ce dernier permettra de soutenir des projets d'intérêt régional. La révision des statuts contribue à préciser le but du Conseil régional. Elle donne également la possibilité à l'ensemble des communes membres de constituer des délégations mixtes au Conseil intercommunal permettant ainsi aux différents organes communaux de participer aux débats ainsi qu'aux décisions de l'association. Tant le DISREN que la révision statutaire doivent encore être entérinés par les communes d'ici au printemps 2016.

### **Autres activités**

#### **Abattoir régional**

Le plan d'affaires de la Coopérative de l'abattoir régional de Rolle et environs (CARRE) a été élaboré. La Municipalité d'Aubonne a intégré le groupe de travail, elle propose la mise à disposition d'une nouvelle parcelle pour la réalisation du projet de nouvel abattoir. La phase de recherche de financement a débuté.

#### **Maison des vins de La Côte**

Le concept et plan d'affaires du projet de la Maison des Vins de La Côte porté par une association de viticulteurs de la Côte ont été réalisés. Le concours d'architecture a eu lieu. 100 projets ont été déposés. Le gagnant a été désigné au début 2016. Reste la recherche de fonds.

#### **Télé-Dôle SA**

A l'issue de l'étude de plusieurs scénarios, Télé-Dôle souhaite confier l'exploitation du domaine skiable à la Société de gestion de la station des Rousses (Sogestar) à compter de juillet 2016. Pour faciliter les décisions à prendre, il a été proposé que l'actionariat public soit entre les mains de la région. L'aménagement des pistes est programmé pour le printemps/été 2016. Les communes doivent confirmer leur engagement financier.

#### **Réorganisation des transports publics**

La fréquentation des lignes de bus progresse encore, c'est encourageant mais il s'agit de poursuivre les efforts. Environ 4% d'augmentation de fréquentation en 2015 (+120'000 voyageurs) sur un total d'environ 3.3.millions.

#### **Environnement : sensibilisation à l'environnement et biodiversité**

Dans ce cadre, 10 classes ont bénéficié d'animations autour des mesures de sensibilisation à l'environnement. Le contrat corridor Lac-Pied du Jura (anciennement nommé Promenthouse) dont Genolier, est en cours de finalisation.

#### **Territoire : les planifications**

PDRN : le volet opérationnel est achevé, il a été envoyé aux Municipalités pour approbation en décembre 2015. Un préavis régional sera ensuite transmis avec le volet stratégique au Canton pour validation

Il s'agit d'un résumé des activités du Conseil régional en 2015. Pour plus de détails, voir [www.regionyon.ch](http://www.regionyon.ch).

### 9.3 Sociétés locales

Les statuts des sociétés suivantes sont déposés auprès de la commune :

- FC Genolier-Begnins
- Société de Tir
- GGG – Gym hommes
- Gym Dames – Gym filles
- Cercle des Tillots
- La Boule Joyeuse (Société de Pétanque)
- ACG (Association Carnaval Genolier)
- Club des 100 du FC Genolier-Begnins
- Le TRAC (Groupe théâtral de Genolier)
- Cagnotte La Genollière
- Amicale des Sapeurs-pompiers
- Bibliothèque Matulu
- APE – Association des parents d'élèves
- Grande Brocante

Les différentes sociétés sportives ou de loisirs de la commune sont très dynamiques.

Une séance de discussions et d'échanges concernant le calendrier des manifestations, les installations ou autres points a lieu chaque année avec la Municipalité. En cas de problèmes, cette dernière joue son rôle de facilitateur

## 10 - RELATIONS AVEC LA POPULATION

Durant 2015, les manifestations (invitations) suivantes ont été organisées :

- Apéritif du Nouvel An
- Sortie des aînés au mois de mai
- Réception des jeunes de 18 ans
- 1<sup>er</sup> août
- Sortie des alpages
- Noël des aînés, repas midi

## 11 - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2014 DE LA COMMISSION DE GESTION

Répondu par courrier au Conseil communal lors de la séance du 20 octobre 2015

## 12 - COMPETENCE A LA MUNICIPALITE D'ENGAGER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

CHF 17'500.--, couverture déficit TéléDôle.

## 13 - AUTORISATION GENERALE ACCORDEE A LA MUNICIPALITE POUR L'ACQUISITION OU L'ALIENATION D'IMMEUBLE ET DES DROITS REELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES POUR UN MONTANT DE Frs 100'000.--

Cession de 340 actions de Télé-Dôle au Conseil Régional  
Vente de 50 m<sup>2</sup> de terrain à M. Bottinelli pour CHF 15'000.—

## 14 - CONCLUSION

La Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil communal et à son bureau, qu'à tout le personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le rapport municipal No 67/2016 concernant le rapport de gestion 2015

Ouï le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **D é c i d e :**

- 1) d'adopter le rapport de gestion 2015 tel que présenté
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2015

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 03 mai 2016 pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :  
Le vice-Syndic C. Bürki la secrétaire : C. Deléderray



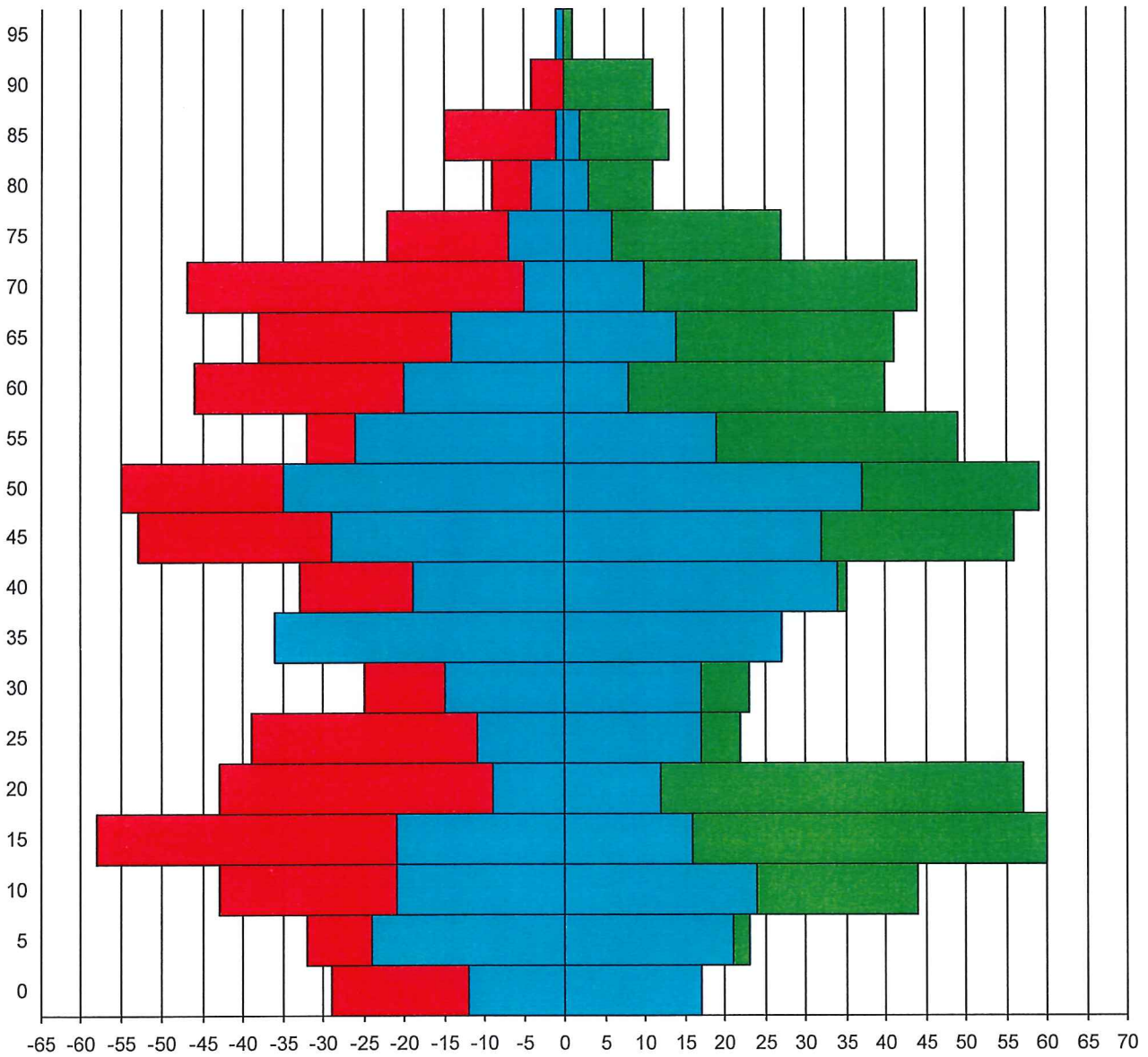
Annexes : No 1 – Pyramide des âges  
No 2 – Statistique des habitants

**Situation de la commune au 04.01.2016**

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Habitants commune (P+S)</b>					
Habitants dans la commune	1939	171	184	817	767
- Suisses	1307	99	120	567	521
- Etrangers	632	72	64	250	246
Résidents principaux	1931	171	184	813	763
- Suisses	1299	99	120	563	517
- Etrangers	632	72	64	250	246
Résidents secondaires	8			4	4
- Suisses	8			4	4
- Etrangers					
<b>Résidence principale</b>					
De sexe féminin	984	171		813	
De sexe masculin	947		184		763
<b>Etat civil</b>					
Célibataires	811	171	184	224	232
Marié(e)s	903			451	452
Veufs (Veuves)	63			50	13
Divorcé(e)s	123			75	48
Marié(e)s/séparé(e)s	27			13	14
Non marié(s)					
Partenariat	4				4
Partenariat séparation					
Partenariat dissous					
<b>Religion</b>					
Catholiques	557	51	44	251	211
Protestant(e)s	530	13	21	243	253
Sans confession	621	75	95	227	224
Autres	223	32	24	92	75
<b>Divers</b>					
Conseillers communal	44			11	33
Conseillers bourgeoisial					
Pompiers	20			3	17
Pompiers exemptés					
Protection civile					
Militaires					
Bourgeois					
Electeurs communal	1210			620	590
Electeurs cantonal	1012			523	489
Electeurs fédéral	1012			523	489
Electeurs bourgeoisial					
Prop. de chiens	115			36	79
<b>Etrangers, Permis</b>					
Permis B	212	26	20	82	84
Permis C	352	37	37	137	141
Permis G					
Permis L	16	1	1	11	3
Autres permis	52	8	6	20	18
<b>Contrôle des habitants</b>					
Faux habitants	23	2	3	11	7
Faux résidents	1				1

### Pyramide des âges

- Hommes (suisse)    ■ Femmes (suisse)
- Hommes (étranger)    ■ Femmes (étranger)





Conseil Communal de Genolier  
Commission de Gestion

Rapport de gestion sur l'exercice 2015  
Préavis n° 67/2016

---

Genolier, le 18.05.2016

# Conseil communal de Genolier

## Rapport de gestion et de contrôle de l'exercice clos au 31 décembre 2015

---

La Commission de gestion s'est réunie à sept reprises et selon les besoins a rencontré l'ensemble de la Municipalité et le boursier, Monsieur Olivier Rochat, que nous tenons à remercier pour les réponses apportées.

La Commission de gestion remercie la Municipalité d'avoir remis dans les temps son rapport de gestion définitif ainsi que les comptes. A ce sujet, deux séances ont eu lieu avec la Municipalité.

### Gestion

Compte tenu de l'ampleur des contrôles à exécuter, la Commission de gestion a procédé à des contrôles approfondis par sondages. Dans ce sens, cette année, elle a abordé les domaines suivants :

1. Le suivi des recommandations de la Commission de gestion 2014
  2. Le traitement des vacances et indemnités
  3. Le rapport définitif de gestion de la Municipalité
  4. Les baux des alpages
- 

#### **1. Le suivi des recommandations de la Commission de gestion 2014**

La Frétérette : l'ECA a donné réponse à la Municipalité au sujet de la prise en charge des dégâts causés par la grêle à la toiture. Les dommages subis étant esthétiques et les parties touchées n'étant pas affectées dans leur fonctionnalité, il s'agit uniquement d'une atteinte à l'esthétique du bâtiment. La Municipalité a dès lors décidé de toucher l'indemnité de dépréciation de l'ECA à raison de 40% des frais devisés.

Immeuble « Source Vive » : la Municipalité nous informe que le revêtement de la rampe du garage devrait être remis en état avant fin juin et de surcroît, être pris en charge par la garantie.

ASP (agents de sécurité publique) : la Commission de gestion prend note, avec satisfaction, que la Municipalité de Trélex a dénoncé au 31.12.2015 la convention qui liait les cinq communes signataires entre elles. Un contrat a depuis été signé avec la société SIR pour la surveillance des bâtiments communaux, en collaboration avec la commune de Trélex. Cette solution sera rediscutée dans six mois et la Municipalité nous informe par ailleurs qu'une étude sur l'installation d'éventuelles caméras est en cours.

#### **2. Le traitement des vacances et indemnités**

Notre attention a été attirée sur le fait que le préavis 157/2010 relatif au traitement des vacances ainsi que des indemnités de la Municipalité, n'avait pas été respecté dans son intégralité au cours de cette législature. Dans ledit préavis, il n'était pas clairement précisé le paiement aux municipaux d'une indemnité de vacances et jours fériés qui se monte à plus ou moins 15% du tarif horaire des vacances municipales.

Au vu de ce qui précède, la Commission préconise que le conseil communal mette en place pour la prochaine législature une Commission dévolue à établir une directive quant à la rémunération des municipaux et des charges sociales.

Nous demandons à ce que la Municipalité présente un préavis pour le début de la prochaine législature en ce sens.

### **3. Le rapport définitif de gestion de la Municipalité**

La version définitive du rapport de gestion nous a été remise dans les délais usuels et nous n'avons rien relevé de significatif, mis à part les points suivants.

1.10 Site internet : une étude est en cours pour le remodelage du site internet de la commune et vraisemblablement ce projet sera soumis au budget lors de la prochaine législature.

2. Finances - résultat du dicastère 46 pour les eaux usées : la Municipalité nous confirme une hausse de la taxe d'épuration pour 2016 suite à une diminution des taxes de raccordement facturées et à l'introduction cette même année d'une taxe fédérale sur les micropolluants.

3.1. Terrains et domaines - Clinique de Genolier : nous avons pris note que comme annoncé lors du conseil communal du 26 mars 2015 et d'entente avec la Municipalité, la Clinique de Genolier a entrepris les démarches administratives en vue de la réalisation d'un projet d'extension à l'intérieur du périmètre actuel du plan partiel d'affectation (PPA). La révision dudit PPA est en cours de tractation avec les services cantonaux concernés.

La Commission de gestion suggère à la Municipalité ainsi qu'aux commissions concernées par l'étude de ce projet à veiller à ce que la clinique participe aux infrastructures routières communales induites par une augmentation de la fréquentation du site.

3.2. Forêts communales – chemins forestiers : les pistes VTT sauvages de descente posent de plus en plus de problèmes en matière de sécurité. Nous avons pris note que la Municipalité par l'intermédiaire de la Colline a tenté à plusieurs reprises d'entrer en communication avec ces utilisateurs de VTT, sans succès.

3.3. Bâtiment « Seemann » : ce bâtiment est pour le moment loué en l'état mais une étude sur l'ensemble de cette zone devra certainement être réalisée lors de la prochaine législature.

Bâtiment « Le Montant » : des travaux de réfection ont été exécutés lors d'un changement de locataire mais des problèmes d'isolation thermique subsistent. Un assainissement total de ce bâtiment classé est nécessaire mais ne peut être entrepris tant que des classes d'école l'occupent.

Bâtiment « Le Gossan » : des modifications dans la réglementation de l'attribution de la RPC (rétribution d'énergie à prix coutant) provoquent des retards importants dans la prise en considération du projet de production d'électricité photovoltaïque.

Bâtiment « Le Pavillon » : un contrôle OIBT a été réalisé du fait que ce dernier doit avoir lieu tous les cinq ans pour les bâtiments publics. En ce qui concerne la réfection de la terrasse, une étude est toujours en cours et des travaux provisoires ont déjà été effectués.

4.1. Routes et réseaux routiers : Les potelets noirs installés à Sus-Châtel remplissent leur fonction mais posent quelques problèmes aux piétons en hiver. La Municipalité en a pris note et adaptera le déneigement des routes en fonction.

## 5. Les baux des alpages

La Commission de gestion a étudié les baux des alpages et après examen de ceux-ci, il s'avère qu'il y a une différence de traitement entre les amodiataires concernant la pose et la dépose des clôtures.

De ce fait, nous recommandons une égalité de traitement entre les amodiataires lors de la révision des baux prévue courant de l'année 2016.

---

### Nos conclusions

La Commission de gestion a constaté que la commune est gérée administrativement avec compétence et remercie toutes les personnes entendues pour leur disponibilité et leur aimable coopération.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion invite les membres du Conseil communal à donner décharge à l'exécutif pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

Ainsi fait à Genolier, le 18 mai 2015



Patrizia WEBB



Marie PATRIK



Charles-Bernard BOLAY  
(Rapporteur)



Olivier GIRARDET



Geoffrey GEISSMANN